

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 25 juin

Commemoraison solennelle du Saint-Sacrement (comme le jeudi précédent), double de 1e cl. avec Oct. privil.; mém. du dim.; préf. de Noel; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. du dim. et des saints Jean et Paul.

Après la messe (ou le soir), procession du Saint-Sacrement, *Tantum ergo* et oraison suivie des louanges ordinaires aux saluts et que tous les fidèles devraient répéter à haute voix.

Note. — On n'est plus obligé d'assister à la messe, le 29 juin, mais on doit s'efforcer de la faire.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 2 juillet

La solennité extérieure des titulaires dont l'office tombe du 11 juin au 16 juillet, n'aura lieu que le 16 juillet (avec renvoi de celle du Sacré-Coeur au 23 juin).

Comme la solennité de ce jour est privilégié contre toute autre messe, (Rubr. génér. du brev., titre X, m. 1; du missel, titre VI), on ne peut, en ce jour, faire la solennité d'aucun titulaire (Décret génér. du 2 déc. 1896, VI, n. 3754).

Diocèse de Montréal.—Du 24 juin, saint Jean-Baptiste (Montréal).

Diocèse d'Ottawa. — Du 24 juin, saint Jean-Baptiste (Ottawa et L'Original).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 24 juin, saint Jean-Baptiste.

Diocèse de Sherbrooke. — Du 24 juin, saint Jean-Baptiste (Sherbrooke-Est).

Diocèse de Nicolet. — Du 24 juin, saint JEAN-BAPTISTE (Cathédrale).

Diocèse de Pembroke. — Du 24 juin, saint Jean-Baptiste (Les Erables, Golden Lake et Black Donald Creek).

Diocèse d'Haileybury.—Du 24 juin, saint Jean-Baptiste (Earlton).

J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	27 juin. — Saint-Gérard-Magella. — Sainte-Théodosie.
Jeudi,	29 " — Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.
Samedi,	1 juillet. — Eglise des Pères Franciscains.

COMMUNIO



N réponse à u
leyfield, la
certaines d

sainte communion et

Voici les doutes pr

Rmus Dnus Episc

gregationi sequentia

proposuit, nimirum:

I. An tolerari pos

nem per alium sacer

qui et preces recitet

II. An permitti po

tres celebrantur Miss

cantu et binæ lectæ, c

veniant ad consecrati

forent tres sacerdote

eum tribus missis ?

III. An Diaconus

Ordinarii, distribuit

tur, Indulgentiam, et

munionem dicere Do

dicere assistentes ?

Et Sacra Rituum

sionis suffragio, omni

Ad I. Negative: sec

vare tempore quo ips

quin sacerdos adjutor

preces addat et imper

Ad II. Negative, et

Ad III. Affirmatiô